

# Masseurs -kinésithérapeutes



© 2016 Les Echos Publishing

La première réunion du comité de pilotage (COFIL) vient d'avoir lieu sur la démarche qualité. Sa mission : rédiger un référentiel qui servira de base pour les cabinets libéraux souhaitant obtenir une certification.

Portée par la Fédération française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR), la mise en place d'une démarche qualité pour les professionnels est en train de voir le jour. Son objectif est d'accompagner le praticien dans son quotidien au cabinet, autour de deux axes majeurs : la qualité du soin et la qualité du cabinet, et d'en optimiser son fonctionnement pour plus de confort, un temps de travail mieux maîtrisé et un meilleur rapport coût-efficacité.

Pour cela, un référentiel est actuellement en cours de création via un COFIL composé d'un échantillonnage représentatif de la profession et de l'exercice, après diagnostic et état des lieux, intégrant les parties prenantes (Ministère, HAS, CNAMTS, Association de patients...) afin d'apporter une réponse pertinente en fonction des besoins.

Ce référentiel sera ensuite soumis au COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et débouchera sur la réalisation d'un « manuel qualité », permettant l'accompagnement des professionnels vers l'amélioration des performances QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement).

La FFMKR rappelle que l'un des éléments de réussite de cette démarche tient au fait qu'il doit s'agir d'une démarche

volontaire, non contrainte et auto-évaluative.

Pour en savoir plus : [www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

© 2016 Les Echos Publishing